

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

Business Academy France, immatriculée sous le numéro 948 655 949, représentée par Zennache Farrahkane, agissant en qualité de Président, et ayant son siège social à 19 BOULEVARD DE LA MUETTE, 95140 GARGES-LES-GONESSE, ci-après dénommée l'Organisme de Formation".

ET

M./Mme BELCADI HOUCINE, né(e) le 02/09/1992, demeurant à 32 avenue de la commune de Paris

95140 GARGES LES GONESSE, ci-après dénommé(e) "le Stagiaire".

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Stagiaire s'engage à suivre la formation **TP Exploitant en Transport Routier de Marchandises (ETRM)** dispensée par l'Organisme de Formation.

Article 2 - Durée et Modalités de la Formation

La formation se déroule du 05/06/2023 au 05/12/2023, pour une durée totale de [Nombre] heures. Le programme détaillé de la formation est annexé au présent contrat.

Article 3 - Lieu de la Formation

Les cours auront lieu à 19 BOULEVARD DE LA MUETTE, 95140 GARGES-LES-GONESSE et/ou à distance selon les modalités prévues dans le programme de formation.

Article 4 - Coût de la Formation et Modalités de Paiement

Le coût total de la formation s'élève à **10 290,00 € euros**. Le règlement peut être effectué selon les modalités suivantes :

- Paiement en une seule fois avant le début de la formation.
- Paiement en plusieurs échéances selon un calendrier convenu entre les parties.

BUSINESS ACADEMY France

ADRESSE : 19 BOULEVARD DE LA MUETTE, 95140 GARGES-LES-GONESSE
SIRET N° 948 655 949 00014 SIREN N°948655949 /TVA N° FR 81948655949
NDA N°11950803995 / Cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.
CONTACT : <https://www.businessacademyfrance.fr/> / GSM : 06 28 14 67 89

Article 5 - Engagements du Stagiaire

Le Stagiaire s'engage à :

- Suivre assidûment les cours et respecter les horaires.
- Participer activement aux exercices et évaluations.
- Respecter le règlement intérieur de l'Organisme de Formation.

Article 6 - Engagements de l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation s'engage à :

- Assurer la formation selon le programme établi.
- Mettre à disposition les moyens pédagogiques nécessaires.
- Remettre une attestation de fin de formation au Stagiaire.

Article 7 - Résiliation et Abandon

En cas d'abandon ou d'interruption de la formation par le Stagiaire, aucun remboursement ne pourra être exigé sauf cas de force majeure dûment justifié. L'Organisme de Formation peut mettre fin au présent contrat en cas de non-respect du règlement intérieur par le Stagiaire.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes.

Fait à GARGES-LES-GONESSE , le 24/05/2023

Signature de l'Organisme de Formation Business Academy France

BUSINESS ACADEMY FRANCE
19 BOULEVARD DE LA MUETTE, 95140 GARGES-
LES-GONESSE
Siret : 94865594900014
NDA N°11950803995



Signature du Stagiaire M./Mme BELCADI HOUCINE



BUSINESS ACADEMY France

ADRESSE : 19 BOULEVARD DE LA MUETTE, 95140 GARGES-LES-GONESSE
SIRET N° 948 655 949 00014 SIREN N°948655949 /TVA N° FR 81948655949
NDA N°11950803995 / Cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.
CONTACT : <https://www.businessacademyfrance.fr/> / GSM : 06 28 14 67 89